



- 58 Ariane Chottin & Mathieu Potte-Bonneville / Habiter la vallée*
à travers l'urbanisme, avoir prise sur l'histoire, s'inventer un avenir
- 60 Jean-Christophe Bailly & Suzanne Doppelt / Flyers 3
d'une revue l'autre: poursuite d'un dialogue texte/images
- 62 Peter Szendy / L'hymne de rien*
pour qui sonne le tube ?
- 64 Perrine Rouillon / Une aventure de la petite personne
de l'angoisse de n'être qu'une écriture
- 66 Philip Aïdan & Arnaud Veïsse / Silence: hôpital des réfugiés
anatomie de l'hospitalité au Comede
- 68 Victoire Patouillard / Rébus
- 69 Anne Bertrand / Robert Franck, après *Les Américains*
photographes américains, épisode 4*
- 73 **LIGNES***
- 74 Stany Grelet / « L'égalité de quoi ? »
de numéro en numéro, réanimer l'aspiration égalitaire
- 76 Ava Caradonna / Travailleurs du sexe, unissez-vous !
de numéro en numéro, portraits de mouvements européen
- 79 Michel Agier / L'Afrique en France après le discours
de Dakar
de numéro en numéro, ouvrir des pistes pour faire face
au ministère de l'Identité
- 82 Pierre Zaoui / L'impossible dépassement
de numéro en numéro, actualité de la lutte de classe
- 86 Rencontre avec Régine Bramnik / Entrer dans la danse
de numéro en numéro, tableau des lieux, des acteurs, et
des expériences de l'École
- 91 Jean Bérard & Gilles Chantraine / La carcéralisation du
soin psychiatrique
de numéro en numéro, exploration des prisons
contemporaines

* Pour les numéros précédents, www.vacarme.org

silence : hôpital des réfugiés

par Philip Aïdan et Arnaud Veisse

Dans un pays de plus en plus avare de protection juridique pour les étrangers qui la sollicitent, reste l'invocation du principe d'hospitalité. Les professionnels du Comité médical pour les exilés (Comède) le mettent en pratique chaque jour. Au nom de la déontologie de leur métier, ou de valeurs éthiques qui placent l'hospitalité en leur centre ? Poursuite d'une réflexion ouverte il y a un an sur les « lois de l'hospitalité » dans *Vacarme* n°38.

Lors d'une consultation en juillet 2007, une patiente du Comede nous montre cette lettre que la Commission des recours des réfugiés adresse à son sujet au préfet du Val-d'Oise :

« Objet : Proposition d'asile humanitaire

La Commission des recours des réfugiés a examiné le dossier de Mlle Constance P. [...]

Il n'a pas paru possible de reconnaître à l'intéressée, entendue à cette occasion, le statut de réfugiée au regard des critères définis par la convention de Genève du 28 juillet 1951 ou de ceux établis par la jurisprudence de la Commission ni de lui octroyer le bénéfice de la protection subsidiaire.

Il est toutefois ressorti des pièces du dossier et de l'audition de Mlle Constance P. qu'elle se trouvait dans une situation particulièrement délicate dans son pays d'origine. L'intéressée garde en effet d'importantes séquelles, tant physiques que psychologiques, des violences d'une extrême gravité qu'elle a subies au mois de mai 1999 et qui sont notamment attestées par les certificats médicaux joints au présent courrier.

De ce fait, la formation de jugement a souhaité attirer votre attention sur son cas et a exprimé le vœu que soit examinée avec bienveillance la possibilité de lui octroyer, le cas échéant, une protection particulière. »

Cette femme exilée, traumatisée par les violences subies au pays d'origine de l'avis commun des soignants du Comede et des magistrats de la Commission des recours, a été invitée à quitter le centre d'accueil pour demandeurs d'asile où elle était jusqu'alors hébergée et va se retrouver « sans-papiers » à l'expiration prochaine de son récépissé, comme 80 % des demandeurs d'asile. À défaut du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire, dont l'attribution n'entre pas dans le champ de compétences du préfet, une reconnaissance officielle du devoir d'hospitalité par la Commission des recours permettra probablement de protéger cette personne étrangère contre l'exécution des mesures d'éloignement auxquelles sa « situation irrégulière » va l'exposer. Cet exemple – parmi de nombreux autres observés quotidiennement au Comede – est significatif de l'évolution de

fond du droit d'asile dans notre pays : après le siècle des réfugiés¹, nous sommes entrés dans le siècle des demandeurs d'asile et des sans-papiers. Sans une protection juridique accordée de plus en plus rarement, reste l'application des principes de l'hospitalité par la société².

En ces temps tourmentés et répressifs, les associations de soins et de soutien aux étrangers ont fort à faire. Le Comede puise dans son histoire³ des raisons de renforcer l'hospitalité et l'accueil inconditionnel des exilés, demandeurs d'asile et étrangers en situation précaire. À l'opposé des principes de l'immigration jetable et des amalgames associés à « l'identité nationale », nous considérons l'hospitalité comme « la mise à la disposition des hôtes accueillis de tout ce qui répond à leurs besoins essentiels⁴ ». Dans leur travail quotidien, les professionnels du Comede s'efforcent de traduire en actes le respect d'autrui, la protection empathique, la reconnaissance et la considération, l'accès aux soins et aux droits, la promotion de la santé. Ce projet d'« accueil inconditionnel » se constitue dans un espace de confiance et de sécurité, où les paroles libres de femmes et d'hommes sont écoutées et reconnues pour retrouver une authentique dignité, c'est-à-dire le respect de la personne humaine : « L'offre d'hospitalité s'enracine à la fois dans des pratiques sociales – identités et savoir-faire professionnels notamment – et dans des systèmes de valeurs – convictions religieuses, idéologiques et politiques. [...] La propension à accueillir des réfugiés n'est évidemment pas sans relation avec le fait de s'occuper de personnes en difficulté, qui implique aussi bien une expérience de l'altérité qu'un savoir-faire de l'intégration⁵. »

Hébergé depuis 1984 par l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris, le centre de santé du Comede est souvent défini par ses patients-usagers comme « l'hôpital des réfugiés ». À Bicêtre, la première rencontre des patients s'effectue avec le service accueil qui travaille sur la compréhension de la demande, la situation des droits de base, l'orientation (interne ou externe), avec l'objectif déterminant d'écoute et d'attention pour les personnes. Parce

que les conditions premières de l'hospitalité sont humaines et matérielles, le Comede s'est résolu à mettre en place en 2006 un système d'accueil intégral sur rendez-vous évitant désormais aux patients de se présenter très tôt le matin pour accéder aux consultations. Mais cette évolution positive s'est effectuée au prix d'un allongement important des délais de rendez-vous (trois semaines pour le médecin, quatre semaines pour le psychologue) insatisfaisant pour des personnes en situation de grande vulnérabilité.

Au-delà des conditions d'accueil, pour tous les professionnels et services du Comede, la relation de soin (dans un sens large : prendre soin de l'autre) ne peut être hospitalière que si les compétences et savoir-faire intègrent la relation humaine, un mode d'échange le plus égalitaire possible, une patience questionnante, ainsi qu'une attention militante ou déontologique : « Le soignant et le soigné ne sont pas seulement séparés par la vulnérabilité de l'un et par la compétence de l'autre. De manière plus fondamentale, c'est la relation de soin, dans l'inégalité des positions qu'elle assume, qui engendre les postures du soignant et du soigné. En ce sens, l'instauration d'une chaîne de soin implique déjà la reconnaissance d'une dette envers la fragilité, qu'elle soit d'ordre vital ou d'ordre social, et la nécessité de répondre à cette fragilité. La relation de soin fait entrer le soignant et le soigné dans l'espace commun de l'hospitalité comprise comme processus de transformation de la vie elle-même en ses différents seuils de vulnérabilité. »

En effet, la relation de soin (médicale, sociale, psychologique) est presque toujours inégalitaire. C'est pourquoi l'hospitalité des professionnels consiste à réduire cette inégalité par une prise en compte exigeante de l'autonomie, des ressources et des savoirs des patients, tout en intégrant leur vulnérabilité et leur fragilité dans ce processus. Cette prise en compte est toutefois facilitée en raison du comportement adopté le plus souvent par les personnes exilées. Malgré la très grande précarité de leur situation, ces survivants de l'exode et des persécutions s'inscrivent dans une démarche d'insertion, ce dont témoigne l'énergie avec laquelle ils tentent d'être reconnus dans leurs droits : droit d'asile, droit au séjour, droit à la santé. Et en dépit des souffrances de l'exil, nous sommes souvent surpris par l'extraordinaire énergie et les grandes résistances déployées par ces femmes et ces hommes.

Dès les premières années de son existence, le Comede a décidé de professionnaliser ses activités pour mieux répondre à la complexité et à la diversité des demandes de soins et de soutien de la part des exilés. Ce choix a notamment eu pour effet de renforcer les considérations déontologiques par rapport aux questionnements d'ordre éthique. Or, si la déontologie vise à *commander* – en cela, elle est liée aux obligations de la morale professionnelle – l'éthique propose de *recommander* l'adhésion à des valeurs et des principes. L'éthique professionnelle essaie de donner sens à l'action individuelle et collective, notamment en interrogeant des pratiques déontologiques d'application quotidienne.

Dans l'ensemble, les professionnels du Comede évoquent plus volontiers et plus directement la protection et la sécurité des

patients que l'hospitalité et l'éthique. Mais l'observation quotidienne nous fait penser que ces convictions et valeurs sont tellement incorporées et évidentes qu'elles sont peu abordées en tant que telles. Elles ne s'énoncent pas ou peu, mais se pratiquent beaucoup et relèvent de l'expression implicite. Elles imprègnent l'activité de soins auprès des patients et se manifestent dans les actes, les paroles et les gestes des professionnels. Cette hospitalité, qui imprègne ou devrait imprégner nos pratiques à l'égard des exilés, est parfois si présente qu'elle est oubliée dans l'évidence de son affirmation. Il arrive également qu'elle le soit par les méfiances ou suspicions qui altèrent l'accueil inconditionnel, notamment lorsque le soignant ou l'accueillant, pris dans les contraintes des attentes médico-juridiques de l'exilé, tend à se faire « juge » du parcours d'exil.

La prise en compte de l'engagement éthique sur l'hospitalité dans la charte du Comede nous amène à proposer *une éthique de la fragilité*⁷ afin de tracer trois chemins complémentaires :

- l'exigence d'une boussole quotidienne qui puisse qualifier les conséquences des actes posés ou proposés ; l'hospitalité s'inscrit souvent dans les effets des actes et décisions des patients et des professionnels ;
- la résistance aux inégalités, toujours instable et jamais acquise ;
- l'ouverture à des valeurs humanistes : respect de la dignité, liberté, égalité, solidarité, tolérance, responsabilité.

Dans une période où se renforcent les obligations « identitaires » faites aux étrangers qui « prétendent » partager notre destin commun de Français, nous partageons cette réflexion de Jacques Derrida⁸ : « La question de l'hospitalité commence là : devons-nous demander à l'étranger de nous comprendre, de parler notre langue, à tous les sens du terme dans toutes ses extensions possibles, avant et afin de pouvoir l'accueillir chez nous ? S'il parlait déjà notre langue, avec ce que tout cela implique, si nous partageons déjà tout ce qui se partage avec une langue, l'étranger serait-il encore un « étranger » et pourrait-on parler à son sujet d'asile et d'hospitalité ? » ■

[notes]

1. Titre d'une chanson de Lény Escudero, 1982. L'expression est notamment reprise Klaus J. Bade dans *L'Europe en mouvement. La migration de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2002.
2. Didier Fassin, Alain Morice, Catherine Quiminal, *Les Lous de l'inhospitalité, Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, La Découverte, 1997.
3. Jean-Claude Baboulaz, « Au commencement était un frigidaire », *Maux d'exil*, Dossier « Histoire de l'immigration, histoire des Français », n°19, 2007.
4. Jacques Barou, « Les lieux d'asile sont-ils des lieux d'hospitalité ? », *L'Autre*, Dossier « Hospitalités », n°18. Volume 6, n°3, La pensée sauvage, 2008.
5. Anne Gotman, *Le Sens de l'hospitalité. Essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre*, Le Lien social, PUF, 2001.
6. Guillaume Le Blanc, Frédéric Worms, « Les Nouvelles Figures du soin », *L'esprit* n°321, 2006.
7. Philippe Corcuff, *La Société de verre. Pour une éthique de la fragilité*, Armand Colin, 2002.
8. Jacques Derrida, avec Anne Dufourmantel, *De l'Hospitalité*, Calmann-Lévy, 1997.